syner'gie

LE CHAUFFAGE URBAIN LE MANS MÉTROPOLE

dalkia GROUPE EDF | Le Mans métropole Communauté urbaine

UNE SOLUTION ÉCONOMIQUE DANS LA DURÉE

1 UN PRIX PARTICULIÈREMENT COMPÉTITIF

Le chauffage urbain est une solution économique. Le prix de chaleur syner'gie est l'un des plus bas de France. Grâce à l'énergie de récupération de l'usine d'incinération utilisée pour produire la chaleur, **la TVA est de 5,5 %**.

syner'gie	Chaufferie Immeuble GAZ	Individuel GAZ	Individuel ÉLECTRIQUE
492 € TTC	608 € TTC	870 € TTC	1 587 € TTC
Économie	- 19 %	- 43 %	- 69 %

*Calcul pour un logement de 70 m², 6 kW par logement, consommation annuelle moyenne : 9,5 MWh utiles/an (source : AMORCE - Comparaison des modes de chauffage en 2016 - RCE 29 janvier 2018 - **parc social moyen**)*

139 € TTC	228 € TTC	430 € TTC	221 € TTC
Économie	- 39 %	- 68 %	- 37 %

*Calcul pour un logement de 70 m², 3 kW par logement, consommation annuelle moyenne : 2,7 MWh utiles/an (source : AMORCE - Comparaison des modes de chauffage en 2016 - RCE 29 janvier 2018 - **logement type BBC**)*

2 POLICE D'ABONNEMENT

Une police d'abonnement doit être signée entre syner'gie et chaque abonné pour la fourniture d'énergie, sur la base des éléments définis dans le règlement de service. La police d'abonnement et le règlement de service permettent de définir :

- les renseignements concernant l'abonné (raison sociale, lieu de fourniture, adresse de facturation…),
- la puissance souscrite,
- la date d'effet et la durée de l'abonnement,
- les caractéristiques techniques (inventaire matériel…),
- les tarifs R1 et R2,
- les différentes possibilités de souscription (Confort - Dynamique ou Performant).

Est annexé à la police d'abonnement un schéma type de la sous-station qui reprend en détail les limites de prestation Primaire - Secondaire.

3 TARIFICATION

La tarification est composée de deux éléments :

- **Le terme R1 :** élément proportionnel représentant le coût de l'énergie nécessaire pour assurer la fourniture de chaleur destinée au chauffage et à l'eau chaude sanitaire. Il est facturé mensuellement selon les mégawatts-heures (MWh) mesurés au compteur.
- **Le terme R2 :** élément fixe représentant la part abonnement calculé selon la puissance demandée par l'abonné.

SUITE >>>

>>> SUITE

UNE SOLUTION ÉCONOMIQUE DANS LA DURÉE

4 LE TERME R1 : UN PRIX DU MWH STABILISÉ DANS LE TEMPS

Grâce aux énergies renouvelables utilisées sur le réseau, les mécanismes d'indexation des prix ne font entrer les énergies fossiles (gaz) qu'à **moins de 17 % dans la révision de votre facture**.
Dans un contexte de relèvement et de volatilité des prix des énergies, vous disposez d'un gage de stabilité qui rend le tarif syner'gie attractif dans la durée.

→ Évolution du prix du MWh syner'gie 2017-2018 comparé au prix du gaz

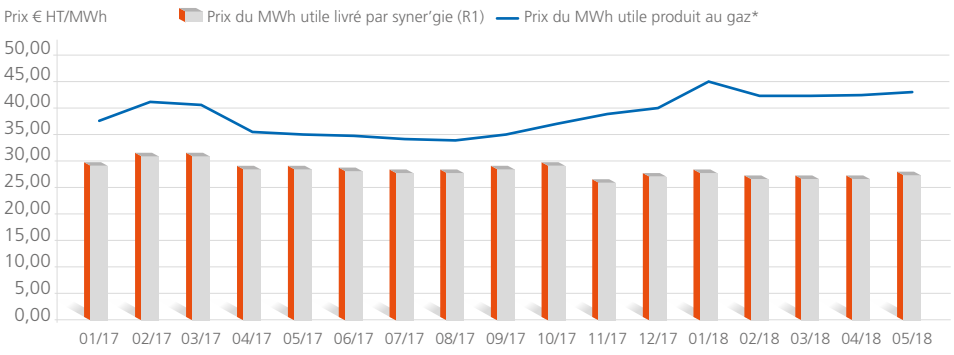

*PEG Month Ahead - rendement 90

5 LE COÛT MOYEN R1 : INDÉPENDANT À PLUS DE 83 % DES ÉNERGIES FOSSILES

Grâce à l'intégration de la valorisation de la chaleur venant de l'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets (UVED) dans le mix énergétique, le prix moyen de la chaleur produite a fortement diminué depuis 2017. Cet effet est renforcé par l'application de la TVA réduite.
La mise en œuvre du raccordement à l'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets et l'amélioration du mix énergétique permettent de bénéficier d'un tarif stable.

→ Évolution du prix moyen de la chaleur syner'gie entre 2016 et 2017

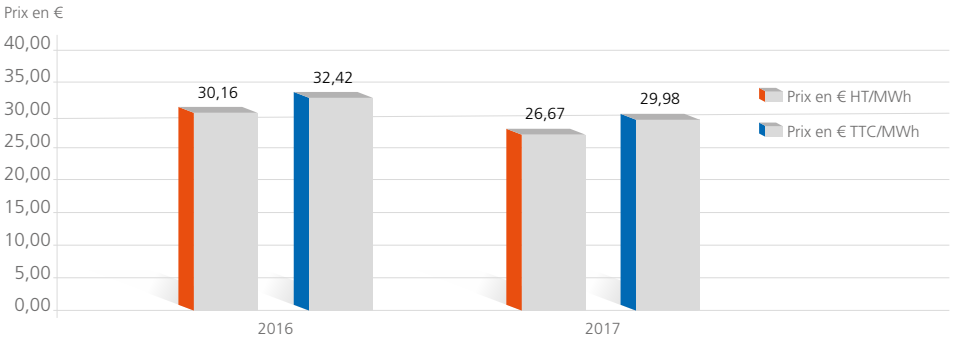

POURQUOI SE RACCORDER ?

LES 3 RAISONS DE SE RACCORDER AU CHAUFFAGE URBAIN SYNER'GIE

1 LE PRIX : AVEC MOINS DE 33 € TTC/MWH, SE RACCORDER, C'EST ÉCONOMIQUE

Le coût moyen de l'énergie livrée par syner'gie en 2018 est de **32,06 € TTC** par MWh (valeur au 30/06/2018). C'est le prix de **l'énergie utile livrée** sous forme de chaleur directement dans les logements. Ainsi, le réseau de chaleur syner'gie est plus économique que tous les autres modes de chauffage (source AMORCE).

Cette performance économique est **garantie dans la durée** : plus de 83 % de la facture totale est indépendante des fluctuations du prix des énergies fossiles. Avec syner'gie, l'évolution de la facture énergétique est **sans surprise**.
À noter d'ailleurs, que **le prix** de l'énergie **est très stable depuis 2017**.

Le terme R1 (consommations) est le reflet de votre consommation : vous bénéficiez ainsi de vos efforts d'économie d'énergie.
Le terme R2 (abonnement) inclut les coûts de maintenance et de renouvellement des équipements de production.

2 L'ENVIRONNEMENT : SE RACCORDER, C'EST AGIR POUR LE CLIMAT ET LA QUALITÉ DE L'AIR

En vous raccordant au réseau syner'gie, **vous vous inscrivez dans la transition énergétique**.
La chaleur livrée par syner'gie contient plus de 83,7 % d'énergies renouvelables. Se raccorder veut dire moins de CO_2, moins de soufre et moins de poussières dans l'atmosphère de Le Mans Métropole.
En effet, l'utilisation de la chaleur produite par l'Usine de Valorisation Énergétique des Déchets présente un **bilan carbone neutre** permettant d'éviter le rejet de **32 000** tonnes de CO_2 chaque année, une contribution active à la lutte contre le dérèglement climatique.
Vous participez ainsi activement à une **démarche d'économie circulaire** et permettez le **développement de l'emploi local**.

3 LA SIMPLICITÉ : SE RACCORDER, C'EST FACILE ET FIABLE

Le réseau de chauffage urbain passe près de chez vous ? Vous pouvez vous raccorder ! **syner'gie étudie pour vous** les possibilités techniques, l'économie globale du projet, et **ce que sera votre future facture énergétique**.

Nous gérons les aspects administratifs, notamment ceux liés aux éventuelles demandes de subventions.
syner'gie suit la réalisation des travaux et assure la réception des ouvrages. **Se raccorder à syner'gie c'est simple.**

Être raccordé au réseau de chaleur, c'est s'affranchir de l'entretien d'un outil de production individuel. Les contraintes réglementaires ne vous concernent plus. La sous-station de chauffage n'est pas de votre responsabilité.

UNE MISE EN ŒUVRE SIMPLE

SE RACCORDER AU CHAUFFAGE URBAIN : EN PRATIQUE, 4 ÉTAPES

1 S'ASSURER QUE LE RÉSEAU PASSE PRÈS DE CHEZ VOUS

Vous devez prendre contact avec le Responsable clientèle de syner'gie.
Il est votre **interlocuteur privilégié** pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner dans la réalisation de votre projet de raccordement.

Il s'assurera que votre bâtiment soit suffisamment proche du réseau de chaleur syner'gie pour y être raccordé.

→ Contact : 02 43 47 01 65
www.synergie.fr

2 DÉFINIR VOS BESOINS

Le Responsable clientèle de syner'gie vous aidera à définir vos besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire, et vous apportera des conseils sur l'optimisation de votre facture.
Vous bénéficiez d'explications précises sur les travaux, les modalités de financements, les devis détaillés, la simulation de votre future facture, la police d'abonnement et le règlement du service.
Avec syner'gie, vous disposez de toutes les informations utiles pour vous accompagner dans votre projet de raccordement.

3 RÉALISER LES TRAVAUX

Une fois le projet technique et économique validé, la police d'abonnement au chauffage urbain signée, syner'gie se charge de la réalisation des travaux de raccordement.
syner'gie assure la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Nous prenons en charge le suivi administratif et règlementaire du projet, la réception des ouvrages et le suivi des levées de réserves.

4 METTRE EN SERVICE LES INSTALLATIONS

Les essais et la mise en service définitive des installations sont assurés par les équipes syner'gie.

syner'gie est responsable de la bonne exécution des travaux et dans le respect des règles de l'art.

COMMENT ÇA MARCHE ?

syner'gie est votre opérateur de service de chauffage urbain. Ses missions sont définies dans le cadre d'un contrat avec Le Mans Métropole.
Bien connaître les missions et les responsabilités de chacun, c'est mieux gérer au quotidien les questions relatives au chauffage urbain.

ORGANISATION ET GESTION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR : LES PARTIES PRENANTES, LEURS RÔLES ET RELATIONS

Le Mans Métropole : autorité responsable du service public de distribution de chaleur

Le service public de production, transport et distribution d'énergie est de la compétence de la Métropole du Mans.
Le réseau de chaleur appartient à Le Mans Métropole qui délègue ce service à syner'gie dans le cadre d'un contrat de concession.
Le Mans Métropole veille au bon fonctionnement et à la bonne gestion tout au long de la vie du réseau.

syner'gie : gestionnaire du réseau

syner'gie, est une société dédiée de Dalkia (Groupe EDF) pour le grand réseau de chaleur de Le Mans Métropole. Elle assure la Délégation du Service Public de production, transport et de distribution de chaleur à partir de l'UVED et des chaufferies existantes. syner'gie est responsable de la bonne exécution du service.
Des polices d'abonnement sont signés entre syner'gie (opérateur gestionnaire du réseau) et les gestionnaires des bâtiments raccordés (ses abonnés). syner'gie s'engage sur les conditions de fourniture de la chaleur (température, pression etc.).

Les gestionnaires des bâtiments raccordés au réseau

Dans la plupart des cas, les bâtiments raccordés à un réseau de chaleur ont un usage collectif. Les résidences sont gérées soit par le syndicat de copropriété, soit par un bailleur, etc.
Les gestionnaires représentent les usagers des bâtiments chauffés par le réseau. Ils signent les contrats d'abonnement avec l'opérateur syner'gie, gestionnaire du réseau primaire.
Le gestionnaire du bâtiment est responsable des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire internes à l'immeuble (réseau secondaire) ainsi que de la répartition des charges ECS et chauffage entre les usagers finaux. Il en confie généralement la maintenance à une société prestataire de services.

Les usagers du service : habitants et utilisateurs des locaux chauffés

Les usagers du service de chauffage urbain n'ont pas de lien direct avec l'opérateur syner'gie, puisque l'abonnement au réseau de chaleur de leur immeuble est géré par le gestionnaire du bâtiment.
Des rencontres entre les représentants des habitants, le gestionnaire du bâtiment et syner'gie peuvent être organisées à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

SUITE >>>

>>> SUITE COMMENT ÇA MARCHE ?

RÉSEAU PRIMAIRE, RÉSEAU SECONDAIRE ET SOUS-STATION : QUELLES DIFFÉRENCES ET QUELLES RESPONSABILITÉS ?

Réseau primaire

Un réseau de chauffage urbain, appelé aussi réseau de distribution « primaire », est constitué d'une double canalisation qui chemine sous la chaussée. Il comporte :
- un circuit « aller » qui assure le transport du fluide énergétique vers les sous-stations des abonnés (appelées aussi postes de livraison),
- un circuit « retour » qui ramène le fluide énergétique à la centrale de production ou chaufferie (circuit fermé), après avoir délivré la chaleur à l'immeuble.

syner'gie EST RESPONSABLE de la production de la chaleur et de l'entretien du réseau primaire (circuit « aller » et « retour »), en chaufferie et sous les chaussées, par lesquelles cette chaleur est acheminée.

Réseau secondaire et sous-station

L'eau chaude qui circule dans le réseau primaire, est livrée en un point précis, appelé « sous-station » .
C'est dans la sous-station que se trouve l'échangeur de chaleur ainsi que le ballon d'eau chaude sanitaire de l'immeuble, le cas échéant.
L'échangeur de chaleur assure la séparation physique du réseau de chauffage urbain, dit « réseau primaire », et du réseau hydraulique de l'immeuble dit « secondaire » qui alimentera en chaleur l'ensemble des radiateurs, panneaux de sol et production d'eau chaude sanitaire de chacun des appartements raccordés au chauffage urbain.

syner'gie ASSURE l'entretien des sous-stations en pied d'immeuble et y livre de la chaleur à une pression et une température définies contractuellement.
L'entretien du réseau « secondaire », c'est-à-dire du réseau qui circule dans l'immeuble, n'est pas assuré par syner'gie.
Un contrat d'entretien spécifique peut avoir été signé avec un autre prestataire. Le Syndic ou le gérant de l'immeuble est à même de vous renseigner sur le professionnel en charge de l'entretien de ces installations.

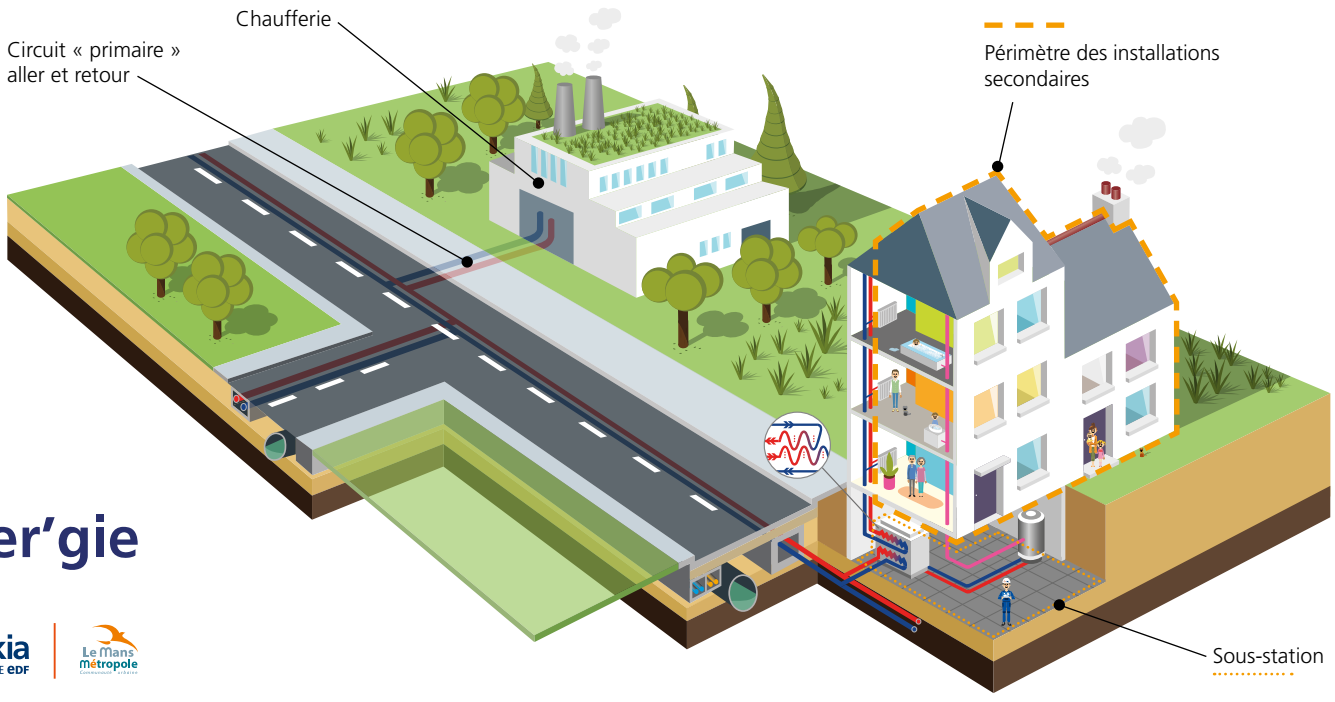

syner'gie

dalkia GROUPE EDF | Le Mans Métropole

09/2018 - Crédits photos : © syner'gie - Conception graphique : celine.denis@oursonne.fr